



# Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

## COMMISSARIAT DES DOUANES ET ACCISES

### NOTE DE SERVICE N°540/92/CDA/03/<sup>3158</sup>...../RB/2024 PORTANT SUSPENSION D'OCTROI D'AGREMENT DES ENTREPOTS SOUS DOUANE PRIVES POUR LES BOISSONS ALCOLISES ET NON ALCOLISES.

Dans le cadre de la gestion saine des entrepôts sous douane privés, le Commissariat des Douanes et Accises informe tous les contribuables que l'octroi des entrepôts sous douane privés est désormais suspendu pour les boissons alcoolisés et non alcoolisés jusqu'à nouvel ordre.

Les concessionnaires ayant déjà bénéficié de ce privilège ne sont pas concernés par cette mesure.

La Direction des Services Douaniers et E-Business est priée de mettre en exécution cette note qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 18/12/2024

LE COMMISSAIRE DES DOUANES ET ACCISES ;

